

**Projet de Maison de santé de Cusy
Réunion du 8 février 2018**



Présents :

Serge PETIT	Maire de Cusy	serge.petit@conseil-municipal.com
Josiane MANNIEZ	Elue à Cusy	josiane.manniez@conseil-municipal.com
Michèle BROUSSE	Elue à Cusy	michele.brousse@conseil-municipal.com
Josiane DUFFOURD-CAGNON	Elue à Cusy	josianemairie@orange.fr
Stéphanie PRATT	Médecin généraliste	cabinetmedicalcusy@gmail.com
Candice INACIO	Médecin généraliste	
Renaud DESPRES	Médecin généraliste	
Julien TAPIERO	Médecin généraliste	julientapiero@hotmail.fr
Laurence BEVILLE	Infirmière	infirmirerescusy@gmail.com
Bérengère MEAUZE	Infirmière	infirmirerescusy@gmail.com
Hervé BERTHELOT	ARS Auvergne- Rhône-Alpes	herve.berthelot@ars.sante.fr
Nicolas FAUDON	Agence Alpine des Territoires (AGATE)	nicolas.faudon@agate-territoires.fr

M. Le Maire rappelle le contexte dans lequel se situe le projet : la commune souhaite réaliser un programme de 60 à 80 logements au chef-lieu sur le tènement « Les Bruchets », venant ainsi compléter le projet de résidence seniors en cours de réalisation. Ce programme immobilier devrait faire l'objet d'un appel à projet, démarche qui permet à la commune de recueillir plusieurs propositions de la part de groupements de constructeurs (des équipes réunissant architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes...). La commune peut alors choisir entre le meilleur parti d'aménagement et l'offre foncière, sur la base d'un cahier des charges formalisant ses attentes et ses exigences. L'Agence Alpine des Territoires (AGATE) est chargée d'accompagner la commune sur l'élaboration du cahier des charges et le lancement de l'appel à projet.

Ce programme immobilier pourra accueillir différents services qui restent à identifier pour les intégrer au cahier des charges :

- Micro-crèche ou Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),
- La Poste,
- Différents commerces,
- Des professionnels de santé réunis dans un pôle ou une maison de santé, selon des modalités à définir.

- ...

L'objet de la réunion du 8 février est de déterminer :

- Quels professionnels de santé seraient susceptibles d'intégrer le futur programme immobilier,
- Quels seraient leurs besoins en matière de locaux (en surface, notamment),
- Si le regroupement physique peut également s'accompagner d'un regroupement professionnel et coordonné au sein d'une maison de santé.

Ce dernier point peut avoir des conséquences en termes d'aides financières pour la commune de Cusy (aides régionales, départementales et de l'Etat) comme pour les médecins (aides de l'ARS), mais également en termes de surfaces mutualisées entre professionnels.

1 – Les besoins des Professionnels de santé potentiellement intéressés par le projet

De nombreux professionnels de santé sont installés sur la commune de Cusy, illustrant son dynamisme et son attractivité. Certains professionnels de santé sont locataires de la commune.

Le tableau ci-après décrit, de façon partielle et encore embryonnaire, la situation actuelle et les besoins des professionnels. Au stade de la rédaction du cahier des charges, l'objectif n'est pas d'avoir une évaluation précise de l'ensemble des praticiens intéressés et des surfaces, mais une première ébauche. Ce tableau sera complété collectivement au cours des prochaines rencontres.

Document de travail		Situation actuelle		Projet de maison de santé	
Praticiens potentiellement intéressés	Locaux	Situation actuelle en m ²	Observations	Surfaces pressenties en m ²	Observations
Médecins	Salle d'attente et cabinets	Environ 140 m ²	5 médecins actuellement à Cusy	250	Possibilité d'accueillir un 6ème médecin
Infirmières	Salle d'attente				Possibilité de mutualiser la (les) salle(s) d'attente entre professionnels (à vérifier auprès des ordres ?)

	Salle de soins	6 m ²	4 infirmières actuellement à Cusy	15	Possibilité d'accueillir une 5ème infirmière
	Local technique				
Kinésithérapeutes	Salle d'attente et cabinets ?		Le cabinet est actuellement composé de 4 praticiens	150	Besoins à affiner (100 à 150 m ² ?)
Podologue	Salle d'attente et Cabinet		Contact à prendre		Besoins à identifier
	Atelier				
Autres praticiens ?					Prévoir des surfaces non affectées ?
Autres activités	Espace balnéothérapie				Besoins à identifier
	Espace pour consultations "satellites" (psychologue, dermatologue, PMI...)				Prévoir des surfaces non affectées ?
	Salle de réunion			?	Obligatoire dans le cadre d'une MSAP
Total				415	

A noter que des salles d'attente peuvent être mutualisées entre praticiens (à vérifier auprès des ordres).

- Autres praticiens éventuels :

Le Pharmacien de Cusy est intéressé par le projet de maison de santé, non pour s'implanter dans le nouveau programme immobilier, mais dans la perspective d'agrandir la pharmacie dans les locaux en cas de départ des médecins.

Des contacts vont avoir lieu dans les prochaines semaines pour savoir si d'autres praticiens sont intéressés.

- Autres questionnements identifiés :
 - Quelles surfaces réserver pour des locaux non affectés (cela peut représenter une charge pour les praticiens occupants)
 - Le souhait des praticiens d'être locataires ou propriétaires des locaux : les médecins souhaitent être propriétaires de leurs locaux. Qu'en est-il des autres ?

2 – L'exercice coordonné au sein d'une maison de santé

M. Hervé Berthelot de l'ARS explique que les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) regroupent des professionnels médicaux libéraux, paramédicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens autour d'un projet de santé pour offrir un lieu d'exercice pluri-professionnel et coordonné de soins de premier recours sur un lieu unique (maison) ou en réseau (multisites). Elles comptent au minimum deux médecins généralistes et un paramédical.

La première étape d'élaboration d'une maison de santé consiste à définir un projet de santé entre professionnels selon un cahier des charges national : règlement intérieur, organisation de la coordination, outil informatique, partage de l'information, statut juridique...

Le projet de santé doit être présenté devant l'URPS. Un accompagnement par la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS) est possible.

2 niveaux de labellisation existent pour une MSP :

- La labellisation de « Niveau Standard » (niveau 1) : l'aide aux professionnels de santé porte sur des équipements ponctuels (aménagement système d'information...) jusqu'à 50 000 € (sur présentation de devis) via le Fonds d'Intervention Régional (FIR), et nécessite la rédaction d'un projet de santé selon le cahier des charges national des maisons de santé pluridisciplinaires, devant être validé par l'ARS.
- Labellisation « Niveau Avancé » (niveau 2) qui consiste en un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec une somme annuelle allouée aux professionnels.

M. Berthelot précise que la seule obligation d'une maison de santé en matière de surface immobilière est la **présence d'une salle de réunion** pour les professionnels.

Nicolas Faudon d'AGATE précise que différentes aides potentielles à l'investissement existent à destination de la Collectivité locale, souvent soumises à l'obtention du label Maison de santé. Elles émanent:

- De la Région Auvergne Rhône-Alpes : aides plafonnées à 200 000 € pour les maisons de santé situées en zone déficitaire
- Du Département de la Haute-Savoie : à vérifier
- De l'Etat, sous conditions (FNADT, FSIL, DETR...)

La rédaction du cahier des charges pour l'appel à candidature devrait intervenir d'ici à la fin du mois de mars. La prochaine réunion sous un format identique aura lieu **le vendredi 16 mars à 14h en mairie de Cusy**.